



TRANSFERT D'UN ETABLISSEMENT PRINCIPAL D'UNE SOCIETE CREEE HORS RESSORT

Date : 01/06/2022

Service émetteur : Centre de Formalités des Entreprises, CMA Grand Est

Formulaires :

- [Formulaire M2](#) (pour les entreprises individuelles) – dûment rempli et signé, en deux exemplaires

Dans le cas où le dossier est transmis par un mandataire, joindre le pouvoir

Documents pour la société :

- 2 exemplaires certifiés conforme des statuts mis à jour
- 2 exemplaires certifiés conforme du procès-verbal de la décision de transfert
- 2 exemplaires du journal d'annonces légales ou une attestation du journal mentionnant le texte et la date de parution
- 2 exemplaires du journal d'annonces légales du lieu de l'ancien siège
- 2 exemplaires du bail ou du titre d'occupation des nouveaux locaux
- 2 exemplaires des listes des précédentes adresses du siège social
- Un extrait K-BIS de moins de 3 mois

Tarifs (à vérifier auprès du Centre de Formalités avant règlement) :

- Règlement obligatoire à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat : 237 €
- Règlement à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce :
 - 226,49 € (par création ou achat et sans maintien d'activité au lieu de départ)
 - 44,70 € (Registre des bénéficiaires)